

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi six février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 31 janvier 2023

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Vendredi 10 février 2023

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M. DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Absente : DORIA Anne

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 31 janvier 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-11 - Urbanisme : ZAC de la Vigne tr3 phase 3 : Régularisation de l'avenant au marché lot 1: Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales

Elu référent : Jaroslava JOUAULT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la réglementation sur les marchés publics, notamment l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 30 janvier 2023,

Considérant la délibération n°79-2017 du 1^{er} juin 2017 relative à l'attribution du marché public de travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Vigne (lots 1 et 2)
 Le marché de travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Vigne a été attribué aux entreprises suivantes par délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 :

- **Lot 1 (Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales) :**
 Groupement COLAS-SURCIN TP (pour un montant de 827 873.55 € HT)
- **Lot 2 (Télécommunication – Basse tension – Eclairage public – Tranchées HTA et Gaz) :**
 Entreprise ERS (pour un montant de 204 182.00 € HT)

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché précité (lot 1) afin de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

Les travaux suivants, objet du présent avenant comprennent :

- ❑ L'ajustement des quantités réellement à exécuter sur les travaux restants
- ❑ La réalisation de travaux de nettoyage supplémentaire et avant réalisation des travaux définitifs (reprise empiérement, ...)
- ❑ Les travaux de raccordement depuis le trottoir de la voirie principale vers le lotissement existant au Nord
- ❑ Les travaux modificatifs de la venelle entre les îlots C22 et C23
- ❑ Les travaux supplémentaires pour finaliser le coulage des bétons de trottoir (nécessité d'une pompe à béton – accès impossible après construction sur l'îlot C22).
- ❑ Travaux à prix nouveaux rendus nécessaires du fait des modifications de projet et du phasage supplémentaire demandé à l'entreprise
- ❑ Plus-value pour augmentation du coût des matières premières, du transport et de l'énergie.

Sur la base de l'atterrissage chantier transmis à la Collectivité, les nouveaux travaux désignés ci-avant (exclu le montant des travaux déjà validés par les 2 précédents avenants) représentent un montant total supplémentaire de **48 129.10 € HT**, soit 57 754.92 € TTC ; par rapport au montant du marché après avenant 2.

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC
Poste installation et préparation de chantier	+ 4 250.00 €	+ 5 100.00 €
Poste terrassement	+ 16 083.25 €	+ 19 299.90 €
Poste voirie et bordures	+ 26 459.87 €	+ 31 751.84 €
Poste assainissement	+ 1 953.00 €	+ 2 343.60 €
Abattage dessouchage – travaux complémentaires avenant 1 – moins-value	- 617.02 €	- 740.42 €
TOTAL	+ 48 129.10 €	+ 57 754.92 €

Le nouveau montant du marché est de 982 657,03 € HT.

Au regard de ce qui précède,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cet avenant n°3 et tout document s'y rapportant.



Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE